

*Toute l'équipe du CDOS 21 vous souhaite une excellente année sportive.*

### ACTUALITES

#### **UN NOUVEAU PORTAIL INTERNET POUR L'ETAT EN BOURGOGNE**

Vous trouverez tous les liens vous permettant de vous connecter aux sites de la Préfecture de Région, des quatre Préfectures de département et des services de l'Etat en région sur <http://www.bourgogne.gouv.fr>. Consultez le site de la **Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Côte-d'Or** (DDCS 21) [ICI](#).

### FINANCES

#### **SUBVENTIONS DU CNDS : CONNAISSEZ-VOUS LES NOUVEAUX CRITERES ?**

Le conseil d'administration du CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) réforme ses critères d'intervention pour **revenir à la vocation originelle** de l'établissement. Cette réforme a été entérinée à l'unanimité le 19 novembre 2013. Les subventions seront accordées par le CNDS selon 3 principes simples, lisibles et de nature à renforcer l'impact du CNDS dans les territoires :

- se concentrer sur les territoires et les publics qui connaissent le plus de difficultés à accéder à la pratique sportive ;
- développer l'emploi sportif ;
- agir de façon concertée sur les territoires autour de schémas régionaux du sport.

Cette réforme induit ainsi une nouvelle logique de subventions, plus équitable : plus la population est en difficulté et moins le mouvement sportif est structuré, plus la région bénéficiera des dotations financières du CNDS. Le **seuil minimal de subvention passe de 750 à 1 500 € (1 000 € dans les zones rurales)**, les priorités sont restreintes et l'instruction des dossiers est simplifiée. [Lire la suite](#)

#### **FONDS D'AIDE AU SPORT POUR TOUS (FAST)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma Sport21, l'Assemblée Départementale a adopté en 2009, le FAST qui **visé à soutenir des initiatives contribuant à diversifier l'offre de sport en Côte-d'Or, à favoriser la mutualisation des moyens des différents acteurs dans une approche interdisciplinaire et à réduire les inégalités sociales et territoriales.**

Le Conseil Général de Côte-d'Or lance dans le cadre de ce dispositif un **appel à projet auprès du mouvement sportif** afin de soutenir les opérations en faveur du sport pour tous et favorisant la mixité du public. Une attention particulière sera accordée aux actions en faveur des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance en vue de développer leur autonomie et leur capacité à créer du lien social. [Consultez la fiche](#)

Si vous souhaitez participer à cet appel à projet, retourner sur papier libre une description de votre action complétée d'un plan de financement **avant le 1<sup>er</sup> mars 2014**.

Contacts : Delphine ALZAC – 03.80.63.64.04 ou Florence BERNA – 03.80.63.30.89

### EMPLOI

#### **AUGMENTATION DU SMIC AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014 ET INCIDENCES**

Les mécanismes légaux de revalorisation porte le taux horaire du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) à **9.53 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014** contre 9.43 € en 2013, soit une augmentation de 1.1 %. Le brut mensuel, sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires, sera de **1445.38 €**

Source : <http://www.urssaf.fr>

**Incidences sur la CCNS** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le SMC (Salaire Minimum Conventionnel) du groupe 1 pour les salariés travaillant plus de 10 heures passera au taux horaire du SMIC.

#### **NOUVEAUX TAUX DE COTISATIONS VIEILLESSE ET ALLOCATIONS FAMILIALES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014**

Les cotisations d'assurance vieillesse plafonnées et déplafonnées augmentent au **1<sup>er</sup> janvier 2014**. [En savoir plus](#)